

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 15 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au Centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM., Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,
Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie
CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT, Raoul JOUET
Mmes Rachida DORDAIN, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Safia BEHILIL RAMDANE.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
15 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2026

DATE D'AFFICHAGE
17 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 10

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 11

Le Président certifie que la présente
délibération a été télétransmise à la
Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de
la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 15

VEILLE ÉDUCATIVE : PRISE EN CHARGE D'UN PARCOURS ÉDUCATIF

La Veille Educative, créée en 2006, met en place de multiples actions en faveur des jeunes de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité dans les domaines : scolaire, social, sanitaire ou culturel. Son objectif est de valider des parcours éducatifs élaborés par une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Aux vues du montant de la subvention globale attribuée pour le PRE 2026 par les Services de l'Etat, c'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire a émis un avis favorable et propose de prendre la totalité des charges relatifs à la mise en place de ces parcours éducatifs pour les enfants et leur famille dont le quotient familial est compris entre la tranche 1 à 4.

Concernant les familles de quotient de niveau 5, il est envisagé par l'équipe pluridisciplinaire l'étude du dossier au cas par cas et la possibilité d'émettre un avis pour la prise en charge partielle ou totale de l'aide financière.

C'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire de soutien réunie le **22 mai 2026** a émis un avis favorable et propose de prendre en charge une partie des frais d'inscriptions pour 2 enfants sur un parcours santé.

Accord pour 1 famille, soit 2 enfants, pour un montant global de 450,00€

Sur la base de ces éléments il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **APPROUVER** cette décision,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global de 450,00€.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **APPROUVE à l'unanimité** cette décision,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus pour un montant global de 450,00€.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET